



RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2023

En conformité avec l'article 11, de la loi sur le Traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001), la municipalité de Dixville rend publique la rémunération des élus municipaux ayant fait parti du conseil municipal au cours de l'année 2023 selon la réglementation en vigueur.

	Montant total versé (salaire, allocation et participation aux divers comités)
Françoise Bouchard Mairesse	
Municipalité	15 845.16 \$
MRC	7 009.91\$
Teddy Chiasson Conseiller #1	6 991.72 \$
Stéphane Cloutier Conseillère #2	3 516.86 \$
Peter Buzzell Conseiller #3	6 181.72 \$
Roger Heath Conseiller #4	5 932.72 \$
Fernando Sanchez Conseiller #5	6 742.72 \$
Anthony Laroche Conseiller #6	6 382.72 \$
MRC	169.50 \$

Sylvain Benoit,
Greffier-trésorier
21 décembre 2023